

Convention de mini stage Lycée Professionnel

① Procédure

- La famille complète et signe ce document puis nous l'adresse signée par l'établissement d'origine **au plus tard une semaine avant la date du mini stage.**

Convention à renvoyer à : Secrétariat lycée professionnel
Lycée Saint Félix – La Salle
27, rue du Ballet - BP 60105
44001 NANTES Cedex 1
02.44.76.35.00 - etudelycee@stfelixlasalle.fr

- Après réception de la convention signée, nous la validons et adressons un exemplaire à la famille.
- L'élève se présente avec ce document, au jour et à l'adresse qui lui seront précisés.

② Vos coordonnées

ELEVE STAGIAIRE	Nom : Prénom :
RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE	Nom : Prénom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Portable : Email :
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	Nom : Adresse : CP / Ville : Téléphone : Chef d'Etablissement :

Vous êtes :

<input type="checkbox"/> Collégien en classe de 3 ^{ème}	<input type="checkbox"/> Lycéen en classe de :
<input type="checkbox"/> Lycéen en classe de 3 ^{ème} Prépa-Métiers	<input type="checkbox"/> Terminale CAP
	<input type="checkbox"/> Seconde professionnelle
	<input type="checkbox"/> Seconde générale et technologique

③ Date et horaire du mini-stage

Cochez la date de votre choix

MERCREDI 30 AVRIL 2025

Accueil : 13h45 / Fin du mini-stage : 16H30

④ Choix de la filière à découvrir

- Bac pro MP3D** Modélisation et Prototypage 3D
- Bac pro Agora** Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités et **Bac Pro Logistique**
- Bac pro GPPE** Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement et **CAP PEUCR** Propreté de l'Environnement Urbain - Collecte et Recyclage
- Bac pro MSPC** Maintenance des Systèmes de Production Connectés et **Bac Pro PLP Pilotage** de Ligne de Production
- CAP APH** Agent de Propreté et d'Hygiène
- CAP 2AAGA** Agent Accompagnant au Grand Age

Attention : Pour le secteur CIEL ; ELECTRICITE et RELATION CLIENT deux horaires sont proposés par mercredi (voir ci-dessous)

- Bac pro CIEL** Cybersécurité, Informatique et réseaux Electronique
 - 13h30-15h30
 - 15h30-17h30

Ne pas oublier de cocher l'horaire souhaité. En fonction des demandes, nous pourrons vous proposer un autre horaire.

- Bac pro MELEC** Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés et **CAP ELECTRICIEN**
 - 13h30-15h30
 - 15h30-17h30

Ne pas oublier de cocher l'horaire souhaité. En fonction des demandes, nous pourrons vous proposer un autre horaire.

- Bac pro MCV** Métiers du Commerce et de la Vente et **CAP EPC** Equipier Polyvalent du Commerce
 - 13h30-15h30
 - 15h30-17h30

Ne pas oublier de cocher l'horaire souhaité. En fonction des demandes, nous pourrons vous proposer un autre horaire.

En fonction des disponibilités, des immersions peuvent être organisées sur demande.

⑤ Articles

Article 1

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

L'élève stagiaire pourra être intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel.

L'élève ne fera en aucun cas usage d'une machine dite "dangereuse" au regard du code du travail.

Article 2

L'élève s'engage :

- à se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue.
- à respecter les règles de fonctionnement du lycée professionnel St Félix-La Salle et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.

Article 3

Le responsable légal de l'élève stagiaire s'engage :

- à assurer le déplacement de l'élève au lycée professionnel St Félix-La Salle,
- à venir chercher l'élève au lycée St Félix-La Salle, si besoin était, à tout moment durant le mini-stage,
- à consentir à la diffusion ou l'utilisation de l'image de l'élève, dans le cadre de l'activité scolaire du mini stage pour le site internet de l'établissement.
- à assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable,
- à informer l'établissement d'origine et le lycée professionnel St Félix-La Salle en cas de retard, d'empêchement ou d'absence au mini-stage.

Article 4

Le lycée professionnel St Félix-La Salle s'engage :

- à informer l'élève sur la formation choisie,
- à assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux activités conduites à l'atelier,
- à informer au plus vite la famille en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- à informer la famille et l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Article 5

L'établissement d'origine s'engage :

- à aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour.

⑥ Signatures

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 5 articles.

Le Chef d'Etablissement du Collège/Lycée d'origine	Le Chef d'Etablissement du Lycée Professionnel St Félix-La Salle
Date : Signature	Date : Signature
L'élève stagiaire	Le responsable légal de l'élève
Date : Signature	Date : Signature

⑦ Validation du mini-stage - Partie réservée à l'administration

L'élève stagiaire est accepté en mini-stage et devra se présenter à l'heure indiquée ci-dessus

MERCREDI 30 AVRIL 2025

Immersion en _____

Sur le site du : **Lycée professionnel St Félix - La Salle**
14 rue du Ballet
NANTES
Tel : 02.44.76.35.00